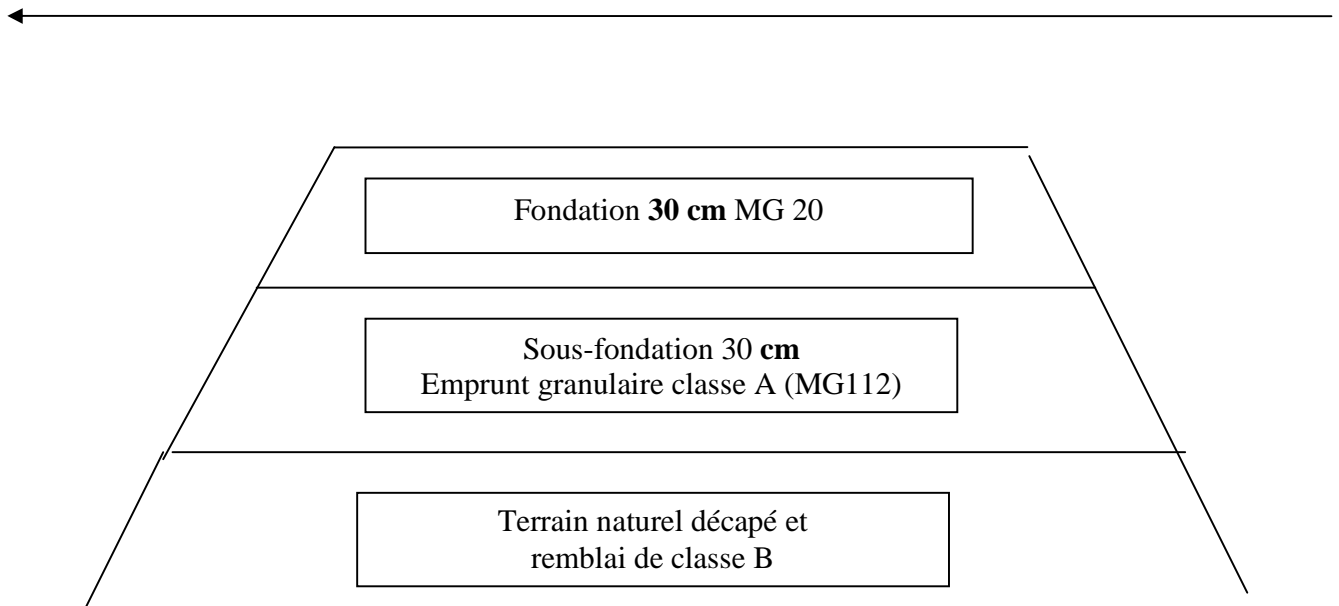


Annexe 1 (suite) Infrastructure de chemin-Coupe type
Profil de chemin local (niveau 2)

Emprise minimale : 15.5 mètres



N.B. La chaussée d'un chemin local de niveau 2 doit avoir une largeur minimum de 5.5 mètres excluant les accotements de 0.5 mètres de chaque côté.

